



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

FONCTION PUBLIQUE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



Paris, le 07 mars 2024

Les salaires de misère, ça suffit ! En grève à compter du 19 mars

Les garanties du statut général des fonctionnaires sont le rempart contre l'arbitraire des décisions des employeurs publics.

Ainsi, les règles statutaires en matière de rémunération protègent les fonctionnaires contre le salaire au mérite, qui n'est rien d'autre que le salaire à la tête du client et une manière de maîtriser sa masse salariale.

Voilà pourquoi le gouvernement a décidé de s'attaquer à ces règles statutaires : point d'indice, grade, catégorie, avancement, tout cet édifice est dans la ligne de mire du ministre Stanislas Guérini, nommé pour mettre en place le salaire au mérite.

Tout en préparant la destruction des garanties protectrices du statut général des fonctionnaires, le gouvernement poursuit la politique d'austérité de gel du point d'indice, alors que l'inflation prend à la gorge l'ensemble des salariés, et notamment les agents publics.

Rappelons qu'en 1983, le gouvernement de l'époque avait déjà remis en cause une des règles fondamentales du statut général des fonctionnaires : l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation. C'est cette décision désastreuse qui a permis par la suite la politique du décrochage de la valeur du point d'indice par rapport à l'inflation.

Entre le 1er janvier 2000 et le 1er mars 2024, l'inflation est de 49%. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000, en euros constants, il faudrait revaloriser le point à hauteur de 28,5%

On connaît les conséquences de cette politique : plus d'un million d'agents publics ne perçoivent que le SMIC, les carrières sont tassées, les qualifications ne sont plus reconnues.

Ainsi, la politique d'austérité conduit à des pertes de rémunération énormes, comme le montre le tableau ci-dessous, indiquant à travers quelques exemples de traitements, les pertes mensuelles résultant de l'effondrement de la valeur du point d'indice face à l'inflation depuis janvier 2000.

Toutes ses mesures n'ont qu'un seul objectif, baisser encore et encore la masse salariale de la fonction publique, ce qui a pour conséquence grave à venir, la casse du déroulement de carrière.

	Traitement brut	Traitement brut fictif suivant le principe de l'indexation de la valeur du point sur l'inflation	Perte mensuelle
Catégorie A : Professeur des écoles 11ème échelon : IM : 678	3 337,64 €	4 288,87 €	951,23 €
Catégorie B : 1er grade 13ème échelon : IM : 508	2 500,77 €	3 213,49 €	712,72 €
Catégorie C : 1er grade 11ème échelon : IM : 387	1 905,11 €	2 448,07 €	542,96 €

Cette situation n'est plus possible !

Il y a urgence à gagner sur les revendications salariales.

- **Revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice à hauteur de 10% et rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis janvier 2000.**
- **Un démarrage de la grille à 120% du SMIC pour la catégorie C, 140% pour la catégorie B et 160% pour la catégorie A. Avec une amélioration significative de la grille.**
- **L'intégration de la moyenne des primes dans le traitement, par catégorie.**

Pour faire plier le gouvernement, la mobilisation est nécessaire, à commencer par la réussite de la grève du 19 mars, à l'appel de l'intersyndicale fonction publique.

Le 19 mars, tous en grève et dans les manifestations avec une reconduction, les 20, 21... partout où c'est possible.